

NAO 2025

Négociation salariale

NÉGOCIATION ANNUELLE SUR LES SALAIRES 2025 : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Ce mardi 14 janvier s'est tenue la 2ème réunion NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) portant sur les mesures salariales prévues pour 2025. Rappelons que la CFDT a signé les 2 derniers accords NAO, dans un contexte marqué par une inflation élevée, qui ont tant bien que mal permis d'amortir la hausse des prix que nous subissons encore aujourd'hui (l'inflation moyenne pour 2024 est de 2%)



Une fois n'est pas coutume, la **CFDT** n'a pas transmis cette année de revendications écrites avant la 2ème réunion privilégiant un travail commun sur l'enveloppe globale puis sur d'éventuelles mesures complémentaires.

C'est dans ce contexte que la direction ASF a alors proposé une enveloppe globale de 1,4% répartie comme suit :

- **Exécutions et Maîtrises de Qualification** : 1.1% d'AG (Augmentation Générale) + 0.3% d'AI (Augmentation Individuelle) à distribuer au cas par cas
- **Maîtrises d'Encadrement** : 1.1% de Talon + 03% d'AI à distribuer au cas par cas
- **Cadres (I, J, K, L)** : 1.4% d'AI

Cette proposition est jugée insuffisante par la **CFDT**, qui estime qu'un consensus acceptable devra être trouvé lors de la dernière réunion de négociation prévue le 5 février.

Il reste donc 3 petites semaines à la direction pour trouver une issue raisonnable à cette négociation.



Nous contacter

Pour affichage, le 17 janvier 2025



Cfdt-asf.com